

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision:15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation SCALPEX NG+

Utilisation de la substance / préparation DECAPANT UNIVERSEL POUR PEINTURE

N° code du produit: 295-07

Identification de la société / entreprise S.C.A.L.P. SA  
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette  
F-93320 Les Pavillons sous Bois  
France  
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76  
Télécopie: +33 (0)1 48 49 80 36  
Courriel: scalp@scalp-france.fr www.scalp-france.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): INRS : 01 45 42 59 59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.  
Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.  
irritation modérée de la peau

Risque(s) spécifique(s): /

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Mélange de solvants

Composant(s) contribuant aux dangers:

- alcool benzylique - N°Id.: 603-057-00-5 - N°CE: : 202-859-9 - N°CAS:: 100-51-6  
Conc. (% pds):(%): 5 < C <= 10 - Classification: • Xn; R 20/22 •
- diacétone-alcool, technique - N°Id.: 603-017-00-7 - N°CE: 204-626-7 - N°CAS:: 123-42-2  
Conc. (% pds):(%): 15 < C <= 20 - Classification: • F; R 11 • Xi; R 36 •
- acide formique - N°Id.: 607-001-00-0 - N°CE: : 200-579-1 - N°CAS:: 64-18-6  
Conc. (% pds):(%): 1 < C <= 5 - Classification: • C; R 35 •
- SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD - N°CAS:: 265- 19-85  
Conc. (% pds):(%): 10 < C <= 15 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène - N°Id.: 601-025-00-5 - N°CE: 203-604-4 - N°CAS:: 108-67-8  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xi; R 37 • N; R 51-53 •
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N°Id.: 601-022-00-9 - N°CE: 215-535-7 - N°CAS:: 1330-20-7  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
- éthylbenzène - N°Id.: 601-023-00-4 - N°CE: 202-849-4 - N°CAS:: 100-41-4  
Conc. (% pds):(%): 0 < C <= 1 - Classification: • F; R 11 • Xn; R 20 •

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.  
Enlever les vêtements souillés.  
Laver abondamment à l'eau.

Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.  
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision: 15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Ingestion: Ne pas faire vomir.  
Ne rien donner à boire.

Traitement : /

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): dioxyde de carbone (CO2) poudre sable

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

Méthode(s) spéciale(s): Essayer de recouvrir le liquide avec de la poudre.  
Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.

Risques spéciaux: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
La combustion produit des gaz toxiques.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Assurer une ventilation adéquate.  
En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.  
Evacuer le personnel vers un endroit sûr.  
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.  
Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Méthode(s) de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.  
Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.  
Éliminer comme déchet chimique.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Précaution(s): Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Formation possible de produits volatils inflammables.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation  
Ne pas fumer.  
A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistelage.

- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter les décharges d'électricité statique.  
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.  
Maintenir les emballages bien fermés.  
Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution.

#### Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.  
Tenir à l'écart de flammes nues sources d'ignition

- Mesure(s) d'ordre technique: /

- Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Conserver dans l'emballage d'origine.

- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

- Type de matériaux à utiliser pour de même nature que celui d'origine

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision:15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

l'emballage / conteneur:

- Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.

Utilisation(s) particulière(s) /

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: /

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • diacétone-alcool, technique:VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 238  
• acide formique :VME ppm = 5 - VME mg/m<sup>3</sup> = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 19  
• mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène:VME ppm = 20 - VME mg/m<sup>3</sup> = 100  
• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]:VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442  
• éthylbenzène:VME ppm = 100 - VME mg/m<sup>3</sup> = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 884

- Indice biologique: /

- Procédure(s) de surveillance recommandée(s): /

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Ne pas inhaler les vapeurs.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

- Protection des mains: gants résistants aux solvants  
gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.

- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié

- Protection des yeux: lunettes de protection

- Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: /

Mesure(s) d'hygiène: Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Utiliser la ventilation adéquate.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: pâte  
- Couleur: vert clair  
- Odeur: hydrocarbure

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: 2,50  
- Réserve alcaline/acide: /  
- Point / intervalle d'ébullition: 34°C  
- Point / intervalle de fusion: < -30 °C (à 101,3 kPa)  
- Point d'éclair: 66°C  
- Température d'auto-inflammabilité: 200°C  
- Température de décomposition: >230°C  
- Limites d'explosivité: % Vol dans air 0.6-7 %  
- Propriété(s) comburante(s): non  
- Pression de vapeur: > 1 hpa  
- Densité gazeuse: /  
- Densité relative (eau = 1): 0.97  
- Masse volumique apparente: 0.97 g/cm<sup>3</sup>

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision: 15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

- |   |   |
|---|---|
| - Viscosité:                            | > 3000 Cps @ 20°C                               |
| - Hydrosolubilité:                      | non   |
| - Liposolubilité:                       | non   |
| - Solubilité aux solvants:              | soluble dans la plupart des solvants organiques |
| - Coefficient de partage n-octanol/eau: | Non déterminé.                                  |
| - Vitesse d'évaporation:                | Non déterminé.                                  |

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Stabilité:                          | Stable en conditions normales.  |
| Conditions à éviter                 | Eviter les températures supérieures à 50°C<br>Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point éclair du solvant.<br>Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. |
| Matières à éviter                   | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.   |
| Produits de décomposition dangereux | Co2, CO   |

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- |   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë  |   |
| - Inhalation:   | /   |
| - Contact avec la peau:   | DL50(lapin):> 2000 mg/Kg (Solvant pétrolier)  |
| - Contact avec les yeux:  | DL50 (lapin) > 2000 mg/Kg<br>Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. |
| - Ingestion:  | DL50(rat): 2000 mg/Kg<br>Valeur valable pour le solvant pétrolier                               |
| Sensibilisation:  | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.  |
| Toxicité chronique:   | Non mutagène (test AMES).   |
| Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.                           |

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- |  |   |
|--|---|
| Information(s) générale(s):                      | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.                    |
| Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone | non   |
| Mobilité   | Le produit s'évapore dans l'air<br>Très peu soluble dans l'eau<br>Très peu mobile dans le sol     |
| Persistance et dégradabilité                     | Facilement biodégradable.   |
| Potentiel de bioaccumulation                     | Pas de bio-accumulation.  |
| Effets sur l'environnement:                      | CL50/96h/daphnie = 527 mg/l poisson   |
| - Toxicité aquatique:                            | La toxicité pour le milieu aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité du produit. |
| - Toxicité bactériologique:                      | /   |
| - Toxicité pour les oiseaux:                     | /   |
| Effets nocifs divers                             |   |
| - Potentiel de formation d'ozone photochimique:  | non   |
| - Potentiel de réchauffement global:             | non   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision:15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

Information(s) supplémentaire(s): /

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: régénération / purification par des techniques chimiques ou physiques

Emballages contaminés: Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux.

Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

Information(s) supplémentaire(s): consulter les autorités régionales

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Numéro ONU /

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

Voies aériennes (ICAO/IATA)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

N°CE: Non applicable.

Symbole(s): Xi - Irritant



Phrase(s) R: 36 Irritant pour les yeux.

Phrase(s) S: 3 Conserver dans un endroit frais.  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
25 Éviter le contact avec les yeux.  
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Information(s) complémentaire(s): Peut devenir inflammable lors de l'utilisation .  
COV: 72% =700g/l

Avis ou remarques importantes: Tableau N°84: Affection engendrée par les solvants

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R11 Facilement inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.  
R35 Provoque de graves brûlures.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R10 Inflammable.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R38 Irritant pour la peau.  
R20 Nocif par inhalation.

Avis ou remarques importantes: Conforme à REACH

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SCALPEX NG+

Version:0

Date de révision:15/10/2010

R:1907/2006/CE - ISO 11014-1

---

Utilisation de la substance / préparation DECAPANT UNIVERSEL POUR PEINTURE

Restrictions: /

Recommandation(s): /

Références et / ou bibliographie: /

Conseils relatifs à la formation /

Information(s) supplémentaire(s): /

### Historique

- Date de la première édition: 15/10/2010

- Version: 0

- Révision chapitre(s) n°: SDP

Réalisé par: SCALP